

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Immobilienmarkt, Banken
Akteure	Gewerkschaft Medien und Kommunikation (syndicom)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Freymond, Nicolas
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Freymond, Nicolas; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Immobilienmarkt, Banken, Gewerkschaft Medien und Kommunikation (syndicom), 2008 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Banken	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Verkehr und Kommunikation	1
Post und Telekommunikation	1

Abkürzungsverzeichnis

POG	Postorganisationsgesetz
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
PG	Postgesetz
TBTF	Too big to fail

LOP	Loi sur l'organisation de la Poste
USS	Union syndicale suisse
USAM	Union suisse des arts et métiers
LPO	Loi sur la poste
TBTF	Too big to fail

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Banken

BUNDESRATSGESCHAFT
DATUM: 30.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil federal soumet au Parlement une revision partielle de la loi** sur l'organisation de la Poste (**LOP**). Cette modification a pour objectif d'offrir la possibilite  PostFinance d'accorder des hypotheques et des credits en toute autonomie. La **privatisation de PostFinance** est une reponse  la baisse de sa capacite de rendement. Selon le Conseil federal, cette baisse de capacite, induite par la baisse des taux d'interts, met en danger son mandat legal de service universel en matiere de trafic de paiements. La revision partielle de la LOP prolonge egalement plusieurs interventions parlementaires.

En outre, la separation de PostFinance du groupe Poste et son implementation en tant que banque d'importance systemique soumis  la legislation too big to fail (TBTF) force la Confederation  combler, sur une periodes limitee, le decouvert residuel de fonds propres. Le Conseil federal demande donc au Parlement de valider un credit d'engagement de CHF 1.7 milliards.

La privatisation de PostFinance a reu un accueil mitige. Si l'Union suisse des arts et des metiers (USAM) et l'Union syndicale suisse (USS) ont fustige une attaque contre le service public, Syndicom a dej brandi la menace du referendum.¹

Infrastruktur und Lebensraum

Verkehr und Kommunikation

Post und Telekommunikation

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 22.10.2008
NICOLAS FREYMOND

 la surprise generale, et contre l'avis de Moritz Leuenberger, le Conseil federal est revenu sur sa decision de l'annee precedente en optant pour une **acceleration du rythme de la liberalisation**. Selon le projet mis en consultation en fevrier, le monopole sera abaisse  50 grammes des le 1er avril 2009, puis supprime en 2012 (au lieu de 2011 et 2014 respectivement). Estimant que la loi sur la poste (LPO) lui en donnait la competence, le college gouvernemental a en outre decide de proceder **par voie d'ordonnance**, c'est--dire sans passer par le parlement. Pour l'ouverture complete, par contre, une revision de la LPO, soumise au referendum facultatif, sera necessaire. Le service universel y sera maintenu et confie  la Poste pour la periodes 2012-2017. En 2017, il sera mis au concours. Sous la pression des milieux bancaires, le Conseil federal a finalement renonce  proposer d'octroyer une licence bancaire  PostFinance. La Poste a reagi negativement, jugeant une reforme des conditions cadres necessaire avant l'abaissement du monopole, afin de garantir l'egalite de traitement avec ses concurrents. Elle a en outre reitere sa demande de licence bancaire en echange de la suppression de la garantie d'Etat. Le Syndicat de la communication a, lui, fustige la «soumission» du Conseil federal  Economiesuisse et predit  court terme la suppression de nombreux bureaux de poste et emplois.

Lors de la consultation, le PS, les Verts et les syndicats ont rejete le projet du Conseil federal car il ne garantit pas le service universel pour tous, c'est--dire pour les habitants de toutes les regions, et laisse presager la suppression de nombreux emplois et la degradation des conditions de travail dans la branche. Le PS a par ailleurs plaide en faveur d'une veritable banque postale.  l'inverse, le PDC, le PRD, l'UDC, Economiesuisse et la Federation des entreprises suisses se sont montres tres favorables, jugeant que la liberalisation procurera une plus grande liberte de choix, une meilleure qualite des prestations et une baisse des prix. Le projet a divise les associations de consommateurs : alors que la FRC romande s'est declaree hostile  la liberalisation, la Konsumentenforum a plaide en sa faveur. Enfin, l'association des communes suisses y est opposee, car le projet du Conseil federal ne garantit pas le service universel generalise.

Au parlement, la maniere de faire du Conseil federal a ete vivement critiquee. Dans un premier temps, l'Assemblee federale a biffe l'abaissement des 2009 du monopole de la Poste sur les lettres de 100  50 grammes du programme de legislature. En depit de cet avertissement, le Conseil federal a decide, le 22 octobre, d'abaisser, par voie

d'ordonnance, la limite du monopole pour les lettres de 100 à 50 grammes dès le 1er juillet 2009. S'il a rappelé sa volonté de libéraliser totalement le marché postal, il a toutefois renoncé à fixer une échéance précise. De plus, la version définitive du projet dissocie clairement la révision prochaine de la législation postale et la libéralisation. Cette dernière fera en effet l'objet d'un arrêté fédéral distinct, soumis au référendum facultatif. Enfin, le gouvernement a renoncé à soumettre à terme le service universel à un appel d'offres, ralliant l'opinion fréquemment émise lors de la consultation qu'aucun concurrent de la Poste ne pourrait offrir ce service.²

1) FF, 2021, pp.1668 s.; LT, NZZ, 1.7.21

2) Presse du 17.9.08; LT, 19.9.08 (AF); presse du 23.10.08 (CF); Presse du 28.2.08.; TA, 5.3.08 (PS); LT, 16.6.08; LT et NZZ, 17.6.08; LT, 4.7.08 (communes).